

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 23^{ème} jour du mois d'avril 2019 à 17 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Patricia Poulin, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : aucune personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

091-04-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 23 avril 2019, soit ouverte à 17 h.

Adoptée à l'unanimité

092-04-2019 2. Lecture de l'avis de convocation

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1

Madame Patricia Poulin, conseillère no.2

Monsieur Yves Morin, conseiller no.3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 17h00, le 23 avril 2019, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration d'état d'urgence local
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 23 avril 2019

Par : Michel St-Laurent, Directeur général et greffier

093-04-2019 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Christian Paquin-Coutu

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire, de ce mardi 23 avril 2019, soit adopté tel qu'apparaissant sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

094-04-2019 4. Déclaration d'état d'urgence local

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la Sécurité Civile* (L.R.Q.,c.S-2.3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

ATTENDU les événements survenus depuis le 18 avril 2019 à la suite de la crue printanière.

ATTENDU QUE nous pouvons déjà noter des dommages importants aux infrastructures situés à la plage municipale et dans les stations de pompage de la ville.

ATTENDU QUE la Ville estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable, les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel déclare l'état d'urgence sur une partie de son territoire pour une période de cinq (5) jours en raison des circonstances énumérées plus haut, dans cette résolution.

QUE les membres de ce conseil désignent le directeur général, Michel St-Laurent, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs qui lui sont conférés, en tout ou en partie, en vertu des paragraphes 1^o à 6^o de l'article 47 de la *Loi sur la Sécurité Civile*.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

095-04-2019 6. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin-Coutu
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 23 avril 2019 soit levée à 17h05.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce vingt-troisième jour du mois d'avril 2019.

Gaétan Gravel, Maire